

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu ordinaire des sessions à 19h30, lundi le vingt-quatrième jour de septembre deux-mille-dix-huit, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers André Drouin, Martin Boulanger, Renaud Gosselin. Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.
Absents : MM. Gino Giroux et Patrick St-Pierre, conseillers

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 18-176

Proposé par : André Drouin

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, au point varia ajout : soirée bénévoles.

ADOPTÉE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 4 sept 2018

4.0 ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses de sept. 2018

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LECTURE DU COURRIER

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 avis de motion et dépôt du projet de règlement no 18-391 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

7.2 désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour motif religieux

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 signature d'entente inter-municipale incendie avec East-Broughton & Sacré-Cœur

9.0 TRAVAUX PUBLICS

9.1 Opérateurs en déneigement les fins de sem.

10.0 URBANISME

10.1 mandat Miroslav Chum pour expertise du barrage

10.2 dév. domiciliaire, art 22

10.3 avis de motion et dépôt du projet de RÈGLEMENT No 18-392 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE

10.4 terrain 320 Princ.

11.0 VARIA

. demande Âge d'Or

. soirée bénévoles

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 4 sept

Rés. 18-177

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4.0- ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses & salaires de septembre 2018

Rés. 18-178

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 94 913,46\$ plus 9 803,15\$ en salaires pour la période 9.

ADOPTÉE

5.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0- LECTURE DU COURRIER

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 avis de motion et dépôt du projet de règlement no 18-391 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

7.2 désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour motif religieux

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 18-391 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par LA conseillère Diane Rancourt, qu'à une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement #18-391 dans le but d'adopter un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Diane Rancourt, conseillère no 3

Rés. 18-179

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-391

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de son code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 18-391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 12-359 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QU'une consultation publique suivie de l'adoption du présent règl. soit tenue le 15 octobre à 20h;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice-générale/Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

Rés. 18-180

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR MOTIF RELIGIEUX

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles obligations sont imposées aux municipalités en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 2018 en spécifiant qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

IL EST PROPOSÉ par André Drouin et résolu de désigner la directrice générale comme répondante en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

8.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 signature d'entente inter-municipale incendie avec East-Broughton & Sacré-Cœur

Rés. 18-181

ENTENTE ENTRAIDE INCENDIE EAST-BROUGHTON

Attendu l'entente existante en matière d'entraide entre le SSI d'East-Broughton et le SSI de la Haute-Beauce;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le texte en y ajoutant la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus qui fait désormais partie du SSI d'East-Broughton;

En conséquence,

Il est proposé par : André Drouin

Et proposé par : Martin Boulanger

QUE la directrice générale de la municipalité gestionnaire de l'entente du SSI Haute-Beauce soit autorisée à signer le nouveau document afin d'inclure Sacré-Cœur-de-Jésus à l'entente en matière d'entraide avec le SSI d'East-Broughton.

ADOPTÉE

9.0-TRAVAUX PUBLICS

9.1 Opérateurs en déneigement les fins de sem.

Discussion sur l'horaire hivernale et système de rotation

10.0 URBANISME

10.1 mandat Miroslav Chum pour expertise du barrage

10.2 dév. domiciliaire, art 22

10.3 avis de motion et dépôt du projet de RÈGLEMENT No 18-392 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE

10.4 terrain 320 Princ.

Rés. 18-182

MANDAT D'EXPERTISE DU BARRAGE : MIROSLAV CHUM, INGÉNIEUR

ATTENDU QUE des problèmes de détérioration ont été constatés au barrage, en particulier à l'entrée du canal d'amené d'eau;

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE mandat soit donné à M. Miroslav Chum, ingénieur, pour expertise du barrage et demande de CA auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE

Rés. 18-183

MANDAT GESTIZONE POUR DEMANDE D'AUTORISATION ART. 22

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant avec le projet domiciliaire du lot 4 023 390; ATTENDU QUE des zones humides ont été caractérisées et que la Municipalité doit obtenir une autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 22 ;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE mandat soit donné à la firme Gestizone pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'article 22, pour le projet du lot 4 023 390. Une dépense de 1 100\$ plus taxes est autorisée.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE

Je, soussigné, Renaud Gosselin, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE.

Le projet de règlement vise :

- Inclure une partie des lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830 à la zone REC-2.

Renaud Gosselin, conseiller no 6

Rés. 18-184

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-392

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 18-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire le 15 octobre 2018, à 20h, au 116 avenue du Domaine, Courcelles;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice-générale/Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

Rés. 18-185

MISE EN VENTE DU TERRAIN AU 320 PRINCIPALE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité publicise la vente du terrain au 320 rue Principale, au montant de 7 000\$ conditionnellement à ce qu'il y ait une construction résidentielle en dedans d'un terme de 2 ans, à défaut, une taxation sur valeur d'immeuble sera imposée.

ADOPTÉE

11.0 VARIA

. **demande Âge d'Or**

. **soirée bénévoles**

Demande Âge d'Or, d'autres informations seront prises

Soirée bénévoles du 9 novembre : infos données par Mme Diane Rancourt, conseillère.

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 21h45

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.